



## Revocation gérant mauvaise entente

Par **aurel78**, le **18/03/2015** à **15:41**

Peut il y avoir révocation d'un gérant lorsqu'il y a 2 co gerants avec chacun 50% de part?  
Revocation sur accord pour mauvaise entente perte de confiance et divergence sur mesure à prendre sur la société?  
Merci de votre aide

Par **LEVATITI**, le **18/03/2015** à **22:07**

Bonsoir,

Vous voulez dire que vous vous êtes mis d'accord pour qu'un des deux soit révoqués!!  
Attention la révocation du gérant de SARL doit être fondée sur un juste motif. Il doit s'agir d'une faute présentant une certaine gravité commise par l'intéressé dans l'exercice de ses fonctions. Car il sera en droit de demander des dommages et intérêts.  
Il serait plus judicieux, qu'il démissionne puisque vous êtes d'accord de vous séparer. Ce serait moins risqué pour vous.

CDT